

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Modification de
secteurs scolaires**

N° D_18_2024 (Service de la Vie Scolaire)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**02 février 2024**

L'article L212-7 du Code de l'Education précise que « l'organe délibérant des communes décide du ressort de ses écoles publiques ».

Aussi, au vu des effectifs de la prochaine rentrée, il est proposé au Conseil Municipal une modification de périmètres scolaires de la manière suivante :

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

28

- La rue des Enfants
- La rue de la Solidarité
- La Promenade des Messieurs
- Le Boulevard des Messieurs
- La Rue des Dames
- La Rue du Petit Vaugirard
- La Rue Poisson
- La Rue du Carré Saint-Jacques
- La Rue Pierre Brossolette

actuellement situées dans le secteur des écoles **Mlle Boyer/Petit Vaugirard**, sont transférées **au secteur du groupe Victor Hugo/Poterie**.

Cette modification, conforme au plan annexé, sera applicable dès la rentrée scolaire 2024.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission municipale en date du 23 janvier 2024

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – M. DEYDIER – Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER**

- D'adopter la modification des périmètres scolaires telle qu'elle est définie ci-dessus pour une application dès la rentrée scolaire 2024
- D'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON